

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE
TRANSITION

IV^E REPUBLIQUE
DEUXIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

LOI N°016-2022/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-011/PRES DU 8 JUILLET 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE DON N°TFB 5311, CONCLU LE 06 MAI 2021 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) POUR LE FINANCEMENT ADDITIONNEL DU PROJET FILETS SOCIAUX AU BURKINA FASO (PFS)

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Résolution n°001-2022/ALT du 22 mars 2022, portant validation du mandat des députés de l'Assemblée législative de transition ;

a délibéré en sa séance du 14 juin 2022
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2021-011/PRES du 8 juillet 2021 portant autorisation de ratification de l'Accord de don n° TFB 5311, conclu le 06 mai 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement additionnel du Projet filets sociaux au Burkina Faso (PFS).

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 juin 2022

